



### AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 7 juillet 2025, le règlement suivant a été adopté :

Règlement numéro 229-2025 intitulé « **Règlement 229-2025 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments** »

Le règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité dans la section règlements.

Ce règlement entre en vigueur ce 29 août 2025.

Donné à Saint-Gérard Majella, ce 29<sup>e</sup> jour du mois d'août 2025.

  
Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 29 août 2025.

  
Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière